

VILLE DE MONTROUGE
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
RAPPORT DE MONSIEUR ETIENNE LENGEREAU, MAIRE

Les grands équilibres présentés au Rapport sur les Orientations Budgétaires se trouvent consolidés dans le cadre du projet de budget primitif 2020.

Les lignes de force de ce projet de budget sont les suivantes :

- Pas de hausse des taux de fiscalité. Ces derniers restent parmi les plus bas du département des Hauts-de-Seine et les plus bas de VSGP.
- Pas de recours à l'emprunt : l'encours de dette baissera de 2,8 M€ en 2020, ce qui renforce la solvabilité déjà excellente de la ville.
- La prudence sur les recettes, qui prennent en compte l'impact de la diminution des accueils de certains services à la population (enseignement, jeunesse, petite enfance pendant le confinement...).
- La maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement, dont la progression reste inférieure à la trajectoire contractuelle initialement fixée par l'Etat.
- Des fondamentaux préservés grâce aux bons résultats de gestion des deux exercices précédents, permettant de faire face à l'impact de la crise sanitaire, et d'y consacrer toutes les ressources nécessaires.
- Un effort d'investissement toujours ambitieux, malgré le resserrement des marges budgétaires sous l'effet de la crise sanitaire. Le volume des investissements nouveaux, dont la liste figure à la fin de ce rapport, est de 15,4 M€.

Au total, ce budget primitif s'équilibre pour 2020 à hauteur de 104 823 K€ en dépenses et en recettes réelles.

Le contexte entourant le projet de budget a été présenté avec le ROB. Les principaux points à retenir sont les suivants :

- Des contraintes budgétaires exceptionnelles, engendrées par le ralentissement de l'activité de certains services à la population durant la période de confinement, et la volonté de la ville de répondre efficacement tant aux exigences de sécurité sanitaire de la population montrougeenne et des agents municipaux, qu'au soutien financier de l'économie locale et des ménages montrougiens dans leur ensemble.
- Le report des dates limites d'adoption du budget 2020 et des comptes 2019 au 31 juillet 2020, au lieu du 30 avril habituellement en période de renouvellement des Conseils Municipaux.
- La suspension pour 2020 de l'objectif contractuel d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat. Cette norme d'évolution était fixée à 1,05% pour la ville de Montrouge, compte tenu des caractéristiques socio-économique de son territoire.
- Le maintien du dispositif de suppression progressive de la Taxe d'Habitation, à laquelle se substituera dès 2021 le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements, sur lequel sera appliqué un coefficient correcteur garantissant une compensation à l'euro près.
- Le gel tout relatif de la Dotation Globale de Fonctionnement, dans la mesure où la ville de Montrouge, en raison de son potentiel fiscal important, se voit appliquer un écrêtement destiné à financer la péréquation entre les communes. Son montant diminue de 73 K€ par rapport à 2019.

Pour mémoire, le budget primitif de la ville de Montrouge est voté par chapitres en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement. Il doit respecter une règle stricte d'équilibre des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement. Cette règle implique que les recettes propres de la collectivité (produits de fonctionnement et d'investissement hors emprunt et subventions) sont supérieures au remboursement annuel de la dette et aux dotations d'amortissement.

Voici maintenant le détail de ce projet de Budget, dont les grandes masses sont retracées chapitre par chapitre, avec un rappel systématique des Budgets Primitifs des deux derniers exercices.

1. ANALYSE DES MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2020

1.1 Les produits réels de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement de ce projet de budget s'élève à 86 086 K€.

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits des services et du domaine	11 975	13 833	9 544
Utilisation du domaine	3 164	5 137	2 418
Services culturels	620	490	428
Sports et loisirs	845	845	791
Services sociaux (petite enfance, CMS...)	4 503	4 650	4 040
Scolaire, périscolaire	2 344	2 349	1 652
Autres (dont remboursements de frais VSGP)	499	362	215
Impôts et taxes	58 101	59 039	58 005
Taxes ménages (TH + Foncier)	31 604	32 167	31 959
Droits de mutation	4 000	4 000	3 500
Autre fiscalité	1 440	1 800	1 474
Attribution de Compensation de la MGP	21 057	21 072	21 072
Dotations et participations	9 498	10 624	11 082
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Etat)	3 645	3 595	3 535
Compensations fiscales (Etat)	600	646	705
Autres dotations	5 253	6 383	6 842
Produits de gestion courante	1 085	1 158	1 103
Autres produits	445	333	352
Total des produits de fonctionnement	81 104	84 987	80 086

Les produits des services et du domaine :

11 975 K€ au BP 2018

13 833 K€ au BP 2019

9 544 K€ au BP 2020

Ce chapitre est cette année marqué par la baisse des recettes de droits de voirie. La redevance d'occupation du domaine public versée dans le cadre du chantier du Grand Paris Express (2,9 M€ en 2019) n'est en effet pas reconduite. Au total, la société Vinci s'est acquittée auprès de la ville, au cours des deux derniers exercices, d'une somme de 5,2 M€. Ce montant comprend déjà les droits d'occupation au titre de l'exercice 2020.

Par ailleurs, la ville a souhaité prendre des mesures fortes en vue de préserver les finances des Montrougiens et de soutenir l'activité économique locale, frappés par la crise sanitaire. On notera, parmi ces mesures, la gratuité du stationnement pendant toute la période de crise, la gratuité des cantines scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les quotients familiaux les moins élevés, le gel des loyers des commerces locataires de la ville, la gratuité des terrasses pour les cafés et restaurants, ainsi que le remboursement des spectacles et des séjours annulés pour cause de confinement. L'impact de ces mesures d'allègement de charges sur les produits des services et du domaine s'élève à un peu plus de 2 M€.

Ce chapitre comprend les redevances et droits des services périscolaires et de l'enseignement (1 650 K€, contre 2 464 K€ réalisés en 2019), les recettes de stationnement évaluées à 2 000 K€ (contre 2 660 K€ réalisés en 2019), les prestations du Pôle Santé Solidarité (1 730 K€, contre 1 870 K€ réalisés en 2019), les accueils petite enfance (2 300 K€, contre 2 903 K€ réalisés en 2019), les sports et loisirs (790 K€, contre 1 027 K€ réalisés en 2019), les animations culturelles (420 K€, contre 595 K€ réalisés en 2019).

Sauf cas particuliers (notamment les tarifs fixés par circulaires, arrêtés, conventions ou délégations de services publics), les tarifs 2020 votés lors du Conseil Municipal de décembre dernier ont été réévalués à hauteur de +0,9%, ce qui correspond au niveau d'inflation moyen constaté sur un an en octobre 2019.

La fiscalité :

58 101 K€ au BP 2018

59 039 K€ au BP 2019

58 005 K€ au BP 2020

Les bases prévisionnelles de fiscalité ont été adressées mi-mars par les services fiscaux. Le produit total de la fiscalité directe ne devrait progresser que de 0,3% en 2019, ce qui représente une augmentation à taux constant de +99 K€.

Les bases de Taxes d'Habitation sont en effet en baisse, avec un recul de l'ordre de -0,3% par rapport à 2020. La perte de produit sur cette imposition est estimée à 64 K€, sur un total de 19 143 K€. En contrepartie, la compensation pour perte de bases de TH reversée par l'Etat, intégrée au chapitre 74, passe de 643 K€ à 701 K€, soit une hausse de 58 K€.

En ce qui concerne la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, le produit attendu s'élève à 12 721 K€, soit une progression de +1,3% par rapport à 2020. Cette évolution est conforme aux anticipations faites sur la base de la revalorisation des valeurs locatives prévue par la Loi de Finances, avec +1,2% sur les habitations privées et +0,3% sur les locaux professionnels.

Au total, les bases prévisionnelles notifiées permettent d'atteindre un produit total de fiscalité ménages de 31 959 K€, dont 80 K€ de provision pour les rôles supplémentaires. Les taux resteront donc inchangés en 2020.

Pour information, la date limite de transmission des taux votés à l'administration fiscale a été fixée par la loi d'urgence au 3 juillet 2020. En l'absence de délibération, les taux 2019 sont automatiquement prorogés.

Les droits de mutation, proportionnels au volume des cessions immobilières réalisées sur le territoire de Montrouge, sont anticipés à hauteur de 3 500 K€, contre 4 000 K€ au BP 2019. Cette prévision tient compte du ralentissement du secteur de l'immobilier lié à la crise sanitaire. Elle est à ramener aux réalisations de l'exercice 2019, qui se sont élevées à plus de 7,4 M€, sachant que cette somme intègre deux mutations de grande ampleur, correspondant aux immeubles sis 97 rue Pierre Brossolette et 15 rue de la Vanne, générant respectivement deux recettes de 2,2 M€ et 1,3 M€.

En ce qui concerne la taxe de séjour, le produit anticipé sur 2020 est ramené à hauteur de 584 K€, contre 915 K€ en 2019. Cette recette intègre les parts additionnelles départementale

(47 K€) et régionale (70 K€), reversées au département et à la Société du Grand Paris, ce qui ramène le produit attendu pour la ville à 467 K€.

Les autres impôts et taxes (taxe sur l'électricité attendue à hauteur de 850 K€, et taxe sur la publicité extérieure pour 40 K€), ne connaîtront pas d'évolution significative.

Enfin, ce chapitre intègre également l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris, à hauteur de 21 072 K€. Cette dotation vient compenser le transfert au territoire de la fiscalité sur les entreprises (CVAE, TASCOT, IFR et TAFNB) ainsi que du Reversement de la Compensation de la Suppression de la Part Salaire anciennement incluse dans la DGF.

Les dotations et participations :

9 498 K€ au BP 2018

10 624 K€ au BP 2019

11 082 K€ au BP 2020

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
DGF forfaitaire	3 645	3 595	3 535
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	160	160	160
Autres participations de l'Etat (dont 2S2C et contribution achat de masques)	150	83	372
Aide départementale COVID19	999	996	500
Autres dotations et participations département	999	996	977
Dotations et participations divers organismes	3 944	5 144	4 833
Compensations fiscales (TH/TF)	600	646	705
Total compte 74	9 498	10 624	11 082

Ce chapitre intègre la Dotation Globale de Fonctionnement, gelée à son niveau de 2017 conformément aux engagements pris par l'Etat concomitamment à l'obligation de contractualisation. Ce gel porte toutefois sur l'enveloppe globale de la DGF, au niveau du territoire français, et non localement. Mis en place par la loi de finances de 2012, un écrêtement est en effet appliqué aux collectivités ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% de la moyenne nationale, dont Montrouge, afin de financer la péréquation de la DGF entre collectivités territoriales, ainsi que les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale.

Outre la DGD et les compensations fiscales versées par l'Etat, le reste du chapitre est essentiellement constitué des dotations du département et de la CAF pour nos structures de petite enfance et de loisirs. Les dotations de la CAF sont anticipées à hauteur de 3 918 K€ en 2020, contre 4 240 K€ en 2019. Cette prévision tient compte de la baisse prévisionnelle du subventionnement, proportionnel à la diminution de l'activité des structures d'accueil de petite enfance et de loisirs durant la période de confinement.

Autres produits de fonctionnement (gestion courante, atténuations de charges et exceptionnel) :

1 530 K€ au BP 2018

1 491 K€ au BP 2019

1 455 K€ au BP 2020

Ces autres produits comprennent diverses atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel, et remboursement forfaitaire de la CAF des frais de personnel médical et paramédical), les redevances des DSP, ainsi que les revenus des immeubles, avec notamment :

- Le produit des loyers pour 650 K€.
- Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (EGS, SEMARMONT, SIPPEREC) pour 452 K€.
- Les remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières dans le cadre des accidents de travail) et remboursements de charges sociales et de prévoyance, pour 330 K€.

1.2 Les charges réelles de fonctionnement

Avec 78 139 K€, les charges de fonctionnement sont en hausse de 1,5% par rapport à 2019. Une partie de cette évolution porte sur les atténuations de recettes (péréquation et reversements de fiscalité).

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Charges de personnel 012	43 523	43 400	44 400
Autres charges de gestion (dont FNGIR)	33 458	32 975	33 246
dont 011 charges à caractère général	16 530	15 934	15 542
dont 65 contingents et participations	5 509	5 742	5 740
centre d'action sociale	750	750	750
participation au CNAS	230	0*	0*
subventions aux associations	1 901	1 940	1 907
autres contingents	681	602	633
Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé à VSGP (FCCT)	1 947	2 450	2 450
dont atténuations de recettes	11 419	11 299	11 964
participation au FNGIR	8 809	8 809	8 809
FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	2 250	2 250	2 250
Prélèvement logement locatif	306	51	324
Reversements de taxe de séjour	52	185	116
Prélèvement au profit du STIF et Région IdF (amendes)	0	0	460
Autres reversements de fiscalité	2	4	5
Charges financières 66	553	456	398
Charges exceptionnelles 67	264	193	493
Dépenses imprévues 022	2	0	2
Total des charges de fonctionnement	77 800	77 024	78 539

* La dotation au CNAS, à hauteur de 195 K€, intégrée au chapitre 65 en 2018, est transférée au sein du chapitre 011 à compter de 2019 – elle est, sur le plan comptable, considérée comme une adhésion (en vertu de la convention passée avec cet organisme) et non comme une subvention.

La loi d'urgence pour 2020 a suspendu l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. La norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, fixée pour mémoire à 1,05% pour la ville de Montrouge, ne s'applique donc pas cette année.

Pour autant, dans l'hypothèse de son maintien, cette norme serait de nouveau respectée en 2020, sachant que les dépenses relevant du périmètre contractuel inscrites au BP 2020 s'élèvent à 65 845 K€, alors que l'objectif contractuel pour ce même exercice aurait été de seulement 65 948 K€, ce qui représente un écart de -0,16%.

Les charges de personnel :

43 523 K€ au BP 2018

43 400 K€ au BP 2019

44 400 K€ au BP 2020

Pour l'année 2020, le budget porte une masse salariale de 44,4 M€, correspondant à une évolution de +3%. Les crédits sont ajustés pour tenir compte des effets reports des actions engagées courant 2019, particulièrement en ce qui concerne la filière Animation (18 recrutements sont intervenus à effet au 1er janvier 2019, 12 autres au 1er janvier 2020) et la mise en place du service de médecine professionnelle (intervenue à la rentrée 2019). Une augmentation générale des charges de personnels est anticipée, par l'effet d'un glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à près de 300 000 €, hors incidences des flux entrées-sorties.

L'année 2020 verra l'expérimentation d'une gestion par objectifs : afin de garantir la parfaite maîtrise de la masse salariale, chaque directeur s'est vu fixer un objectif fixé en nombre d'ETP rémunérés, qu'il pourra suivre mensuellement à l'issue de chaque paie. En parallèle, le développement des dispositifs de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels sera poursuivi, concourant à la fidélisation des personnels et à la qualité du service rendu à la population.

Enfin, l'année 2020 verra la mise en œuvre progressive de la loi de transformation de la fonction publique, parue le 9 août 2020.

Les charges à caractère général :

16 530 K€ au BP 2018

15 934 K€ au BP 2019

15 142 K€ au BP 2020

Les charges à caractère général s'élèvent à 15 142 K€ en 2020, contre 15 934 K€ en 2019, ce qui représente une baisse de l'ordre de -5%.

Ce chapitre subit l'impact de la période de confinement et des mesures de lutte contre la propagation du Covid19, avec des variations à la hausse ou à la baisse selon la nature des dépenses concernées (voir le tableau en fin de section présentant l'impact des mesures liées au Covid19 par rapport au projet de BP initié avant le début de la crise).

La baisse d'activité de certains services durant le confinement permet d'une part de désinscrire près de 1,6 M€ par rapport au BP 2019, avec en particulier :

- -321 K€ sur les frais de restauration scolaire (sur un total de 1 621 K€)
- -300 K€ sur les frais de fonctionnement des crèches et jardins d'enfants (sur un total de 1 653 K€)
- -268 K€ pour l'organisation de Salon de Montrouge (dont communication et frais de gardiennage), reporté en 2021
- -220 K€ sur les frais de fonctionnement des établissements scolaires (sur un total de 730 K€)
- -155 K€ sur les fluides - eau, gaz, électricité (sur un total de 1 705 K€)
- -154 K€ de frais divers de fonctionnement (frais d'affranchissement, reversement à l'ANTAI des frais d'envois des forfaits post-stationnement, frais d'entretien de la voirie, de carburant et fournitures diverses)
- -58 K€ sur les spectacles de la saison culturelle (sur un total de 286 K€)
- -31 K€ sur les frais de fonctionnement des centres de loisirs sur un total de 340 K€)

Les dépenses supplémentaires, d'autre part, sont essentiellement liées aux mesures de sécurité sanitaires, avec :

- 300 K€ de frais liés à la lutte contre le Covid19, comprenant notamment l'acquisition de masques, gel, bombes désinfectantes, produits d'hygiène divers, ainsi que le nettoyage des locaux.
- 200 K€ pour le dispositif 2S2C (sport, santé, culture et civisme), permettant de financer les associations partenaires pour l'accueil des enfants pendant la période de restriction des accueils scolaires. Une subvention de l'Etat d'un montant équivalent est inscrite en recettes.
- 115 K€ pour l'organisation d'un événement art contemporain à l'automne.

En dehors de ces postes, et sauf cas particuliers, ces crédits ont été reconduits à leur niveau de 2019. Le procès des attentats de janvier 2015, qui doit se dérouler au printemps, requiert l'inscription d'une provision supplémentaire de l'ordre de 60 K€ pour l'accompagnement juridique des personnels municipaux et de la famille de Clarissa Jean-Philippe.

Autres charges de gestion courante (FCCT + contingents et participations) :

5 509 K€ au BP 2018

5 742 K€ au BP 2019

5 740 K€ au BP 2020

Le FCCT (Fonds de Compensation des Charges territoriales), reversé à VS GP, est intégré au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante). Il est provisionné à hauteur de 2 450 K€.

Ce même chapitre comprend également les subventions aux associations et autres organismes de droit privé. La volonté municipale est de maintenir ces subventions à hauteur des montants attribués en 2019 (soit un peu plus de 1,9 M€), hors attributions nouvelles et conventions particulières. C'est le témoignage de l'attention portée au tissu associatif riche et dynamique qui s'est traduit par la délibération du 5 décembre 2019.

Les charges financières :

553 K€ au BP 2018

456 K€ au BP 2019

398 K€ au BP 2020

L'enveloppe des charges financières continue à baisser, au fur et à mesure du remboursement de la dette existante. Les taux variables, majoritaires sur l'encours de la ville de Montrouge, demeurent à des niveaux historiquement bas, et ne devraient pas amorcer de hausse sur 2020.

L'encours de la dette s'élève à 24 606 264 € au 1er janvier 2020 (24 721 697 € au 01/01/2019). La ville ne recourt pas à de nouveaux emprunts depuis 2011. Seul le solde de notre ligne revolving a été mobilisé fin 2019, à hauteur de 2,8 M€, afin de couvrir les besoins en trésorerie de la ville sur la période de décembre. Ce tirage, remboursable sans frais, s'apparente à une opération de trésorerie. Il ne représente pas un emprunt nouveau, d'autant que le contrat correspondant date de 2006. Il a été décidé de ne pas procéder dans l'immédiat au remboursement de ce tirage, car celui-ci est adossé à un index négatif, et ne génère donc pas d'intérêts financiers en section de fonctionnement.

Le taux moyen de la dette atteint 1,57 % au 1er janvier 2020, ce qui est un excellent taux au niveau national. Par ailleurs, l'intégralité de cette dette est classé « 1A » selon la charte Gissler, ce qui correspond au plus faible niveau de risque existant. Elle est constituée de taux fixe simples, taux variable simples ou taux variables avec plancher. Les index de référence des taux variables employés sont : le livret A, l'Euribor, le TAM (taux annuel monétaire), et l'ESTER (ex-EONIA, Taux en euro court-terme).

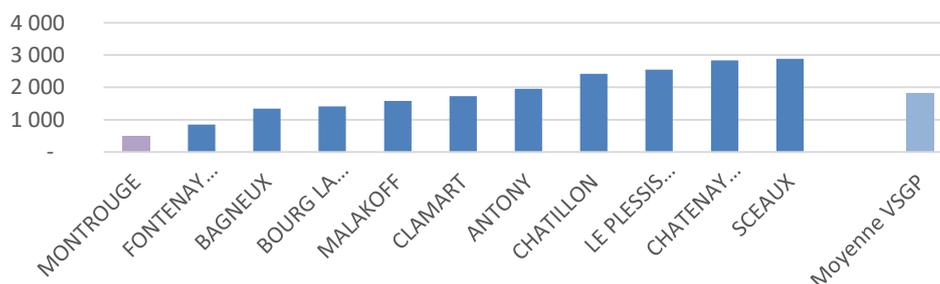
Type de taux	Encours au 1/1/2020	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 406 264 €	42,29%	3,50%
Variable	14 200 000 €	57,71%	0,16%
Ensemble des risques	24 606 264 €	100%	1,57%

L'encours par habitant est passé à 487 € au 1er janvier 2020 contre 500 € au 01/01/2019 (sur la base d'une population de 50 481 habitants au 01/01/2020, et 49 372 habitants au 01/01/2019).

Montrouge est la ville la moins endettée parmi les communes membres de Vallée Sud Grand Paris. Sa dette représente le tiers de leur endettement moyen (1 829 €/hab. au 31/12/2018). Sur le département des Hauts-de-Seine, l'endettement moyen des communes s'élève à 1 427 €/hab. (chiffre 2018).

Encours de dette par habitant - communes VSGP

(données au 31/12/2018)



Enfin, la capacité de désendettement de la ville (ratio « encours sur épargne brute »), c'est-à-dire la mesure du nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'ensemble de l'épargne brute y était affectée, s'élève au BP 2020 à 3,1 ans. Pour information, la loi de programmation des Finances Publiques fixe le niveau maximum de cet indicateur à 12 ans. Ce ratio demeure donc très bas sur la ville de Montrouge. Il témoigne de marges de manœuvre préservées, et démontre l'excellente qualité de signature de la ville.

Les charges exceptionnelles et imprévues :

266 K€ au BP 2018
193 K€ au BP 2019
495 K€ au BP 2020

Ces charges comprennent les subventions exceptionnelles (dont la promotion sportive aux scolaires), les provisions pour d'éventuelles écritures comptables à la demande du trésorier (annulations sur exercices antérieurs), les bourses et prix ('nouvelle fantastique', salon de Montrouge, récompenses aux bacheliers), ainsi que d'éventuelles dépenses liées aux contentieux (aucune inscription spécifique n'est anticipée dans ce cadre sur 2020).

Une somme de 260 K€ est ajoutée en 2020 pour la régularisation d'un écart comptable enregistré sur les recettes de la ville en 2018. Il s'agit d'une dotation de l'URSSAF (reversement d'indus faisant suite à un contrôle fiscal), comptabilisée en double après réception d'une demande d'émission de titre par la Trésorerie Principale en décembre 2018, alors qu'un premier titre avait déjà été émis par la Ville au début de cette même année.

Les atténuations de recettes (FPIC, FNGIR...) :

11 419 K€ au BP 2018
11 299 K€ au BP 2019
11 964 K€ au BP 2020

Le chapitre 014 (Atténuations de produits) intègre notamment le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales) figé à 8 808 K€, ainsi que le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), provisionné à hauteur de 2 250 K€.

Il comprend également cette année une provision de 460 K€ correspondant au prélèvement instauré par l'Etat sur nos produits de fiscalité, dans le cadre de la dépenalisation des amendes de stationnement. Ce prélèvement est destiné à être reversé à Ile-de-France Mobilité et à la région Ile-de-France, en compensation des pertes de recettes subies par ces deux organismes après la mise en place de cette réforme.

Quelques reversements de fiscalité complètent ce chapitre (reversement de taxe de séjour au Département des Hauts de Seine pour 47 K€, et à la Société du Grand Paris pour 70 K€).

CONSOLIDATION IMPACT COVID SUR LE BP 2020

Chapitres	Projet de BP 2020 avant COVID	BP 2020 après COVID	Impact COVID Boni / Malus
Dépenses de fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	16 041 833 €	15 142 274 €	899 559 €
012 - Charges de personnel	44 400 000 €	44 400 000 €	0 €
Recettes de fonctionnement			
70 - Produits des services et du domaine	11 341 880 €	9 544 680 €	-1 797 200 €
73 - Impôts et taxes (dont droits de mutation)	59 333 003 €	58 005 003 €	-1 328 000 €
74 - Dotations et participations	10 490 460 €	11 081 881 €	591 421 €
Dépenses d'investissement			
Aménagement des circulations, achat de portables...			-207 000 €
Impact Total COVID :			-1 841 220 €

2. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits réels de fonctionnement courant	80 659	84 654	79 734
Charges réelles de fonctionnement courant	65 562	65 076	65 282
Excédent brut courant	15 097	19 578	14 452
Produits exceptionnels	445	333	352
Atténuations de produits (dont FNGIR)	11 419	11 299	11 964
Charges exceptionnelles	266	193	495
Épargne de gestion	3 857	8 419	2 345
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	553	456	398
Épargne brute	3 304	7 963	1 947
Excédent de fonctionnement N-1	6 000	0	6 000
Épargne brute (avec reprise du résultat)	9 304	7 963	7 947
Remboursement de la dette en capital	2 939	2 916	2 820
Épargne nette	6 365	5 047	5 127

L'épargne de gestion s'élève à 2 345 K€. Elle subit, d'une part, l'impact de la baisse des recettes de droits de voirie et, d'autre part, de la diminution des produits des services sous l'effet du confinement.

Une fois déduite la charge en intérêts de la dette (398 K€), l'épargne brute s'élèverait à 1 947 K€ en 2020. Ce montant est inférieur au remboursement en capital de la dette (2 820 K€), ainsi qu'à celui des écritures d'amortissements (opération d'ordre budgétaire pour 2 020 K€). L'équilibre de la section est toutefois préservé grâce au volume important des excédents de fonctionnement dégagés au terme de la gestion 2019 (12 092 K€ au total).

Afin de garantir l'inscription des opérations d'ordre obligatoires (amortissements de l'actif), et de conserver un ratio d'épargne brute dans la moyenne des exercices précédents, il est donc proposé de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement de 2019 en section de fonctionnement, à hauteur de 6 M€, sur un total de plus de 12 M€. Il est important de noter que cet excédent, bien qu'affiché en fonctionnement, contribuera au financement du programme d'investissement, par le biais du virement à la section d'investissement de notre solde de fonctionnement.

Aussi, l'épargne nette dégagée en bas du tableau ci-dessus, soit 5 127 K€, correspondant à l'épargne de fonctionnement après déduction de la charge en capital de la dette, sera affectée à la couverture des dépenses de travaux et d'équipement de la ville.

3. L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS DETTE

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Epargne nette	6 365	5 047	5 127
Reports de dépenses N-1	16 894	12 675	8 133
Reports de recettes N-1	1 248	4 989	2 712
Report du résultat d'investissement N-1	20 639	2 857	2 235
Solde des reports d'investissement	4 993	-4 829	-3 186
Cessions immobilières	365	4 250	3 917
Acquisitions immobilières	5 675	2 762	4 718
Solde immobilier	-5 310	1 488	-801
Subventions	6 260	849	67
Total des ressources propres d'investissement	10 164	19 124	9 806
<i>dont FCTVA</i>	2 100	3 400	3 600
<i>dont d'aménagement</i>	8	10	100
<i>dont amendes de police</i>	50	50	0
<i>dont affectation du résultat (compte 1068)</i>	7 862	15 649	6 092
<i>dont autres recettes d'investissement</i>	144	15	14
Total des recettes d'investissement	16 424	19 973	9 873
Dépenses d'investissement hors dette classique et immobilier	22 472	21 679	11 013
<i>dont dépôts et cautionnements divers</i>	18	21	43
<i>dont remboursement d'emprunts par anticipation</i>	0	0	250
<i>dont investissements (travaux et acquisitions)</i>	22 454	21 658	10 570
Solde d'investissement avant emprunt	0	0	0
Emprunt	0	0	0

3.1. Reports et affectation du résultat :

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, nous reprenons au présent budget primitif les soldes de clôture de l'exercice 2019, à hauteur de -3 186 K€ (excédent d'investissement 2019 de pour 2 235 K€ d'une part, et solde négatif des reports d'investissement pour -5 421 K€). Nous retrouvons également l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068, à hauteur de 6 092 K€. Au total, les recettes issues de la gestion 2019 et reprises au budget 2020 en section d'investissement s'élèvent à 2 906 K€ (solde des reports et de l'excédent d'investissement 2019 pour -3 186 K€ + affectation du résultat de fonctionnement pour 6 092 K€). Cette reprise vient compléter les recettes propres de l'exercice 2019, et permet comme depuis 2011 de boucler le financement sans recours à l'emprunt.

3.2. Mouvements immobiliers :

L'enveloppe pour les acquisitions foncières et immobilières sur 2020 s'élève à 4 718 K€. En voici le détail :

Provision pour acquisitions secteur diffus	652 K€
Aménagement du parc Schuman :	
Préemption de locaux 16 rue Sadi Carnot	1 791 K€
Quartier Santé Solidarité (Péri / Duval) :	
Acquisition de terrain angle Duval/Rolland	1 150 K€
Logements sociaux avenue de la République :	
Acquisition 118 République	1 125 K€
Total des acquisitions	4 718 K€

Les cessions prévues en 2020 sont les suivantes :

Logement 10 rue Sadi Carnot (lot 34)	162 K€
Logement 10 rue Sadi Carnot (lot 40)	185 K€
Logement 9 rue Georges Bouzerait (lot 12)	230 K€
Logement 39 rue Pierre Brossolette	294 K€
Logement 58 rue Gabriel Péri	165 K€
Terrain encombré SOFAPROM 161 rue Maurice Arnoux	176 K€
Reprise îlot Marne-Brossolette par l'EPFIF	1 400 K€
Logements 118 avenue de la République	1 125 K€
Total des cessions	3 917 K€

Le solde des mouvements immobiliers est négatif, et s'élève à -801 K€.

3.3 Les recettes d'investissement

En K€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Taxe d'aménagement.	8	10	100
F.C.T.V.A.	2 100	3 400	3 600
Amendes	50	50	0
Subventions d'investissement	6 260	849	67
Autres recettes	144	15	14
Total	8 562	4 324	3 781

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) est proportionnel au volume des investissements réalisés sur l'exercice N-1. Il devrait s'élever en 2020 à hauteur de 3,6 M€, compte tenu de l'importance des travaux menés en 2019, avec notamment la deuxième tranche de la requalification du centre-ville et l'aménagement de l'Hôtel de Police.

Les subventions d'investissement s'élèvent à 67 K€. Elles émanent de la Métropole du Grand Paris, avec respectivement 40 K€ pour l'élaboration d'un portail citoyen, et 27 K€ pour l'acquisition de véhicules propres.

3.4 Les dépenses d'investissement et le bouclage du financement

Au total, le financement disponible hors emprunt pour la couverture des dépenses d'investissement (Epargne nette pour 5 127 K€ + Subventions d'investissement pour 67 K€ + Recettes propres d'investissement pour 9 806 K€ + Cessions immobilières pour 3 917 K€ + Reprise du résultat d'investissement N-1 pour -3 186 K€ [excédent d'investissement de 2 235 K€, diminué du solde des reports de -5 421 K€]) s'élève à 15 731 K€.

Ce montant couvre l'intégralité des investissements programmés au titre de l'exercice 2020, soit 15 438 K€ de travaux, équipements divers et acquisitions immobilières, auxquels s'ajoutent 43 K€ de remboursements de dépôts et cautionnements divers, ainsi qu'une provision de 250 K€ pour d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts.

Il faut souligner que cet effort d'investissement reste conséquent, et qu'il est réalisé sans recours à l'emprunt. En 2020, la Ville de Montrouge remboursera plus de 2,8 M€ d'emprunt en capital, ce qui réduira son endettement à due concurrence et renforcera sa solvabilité, déjà reconnue comme excellente.

Voici maintenant les dépenses d'équipement inscrites au BP 2020.

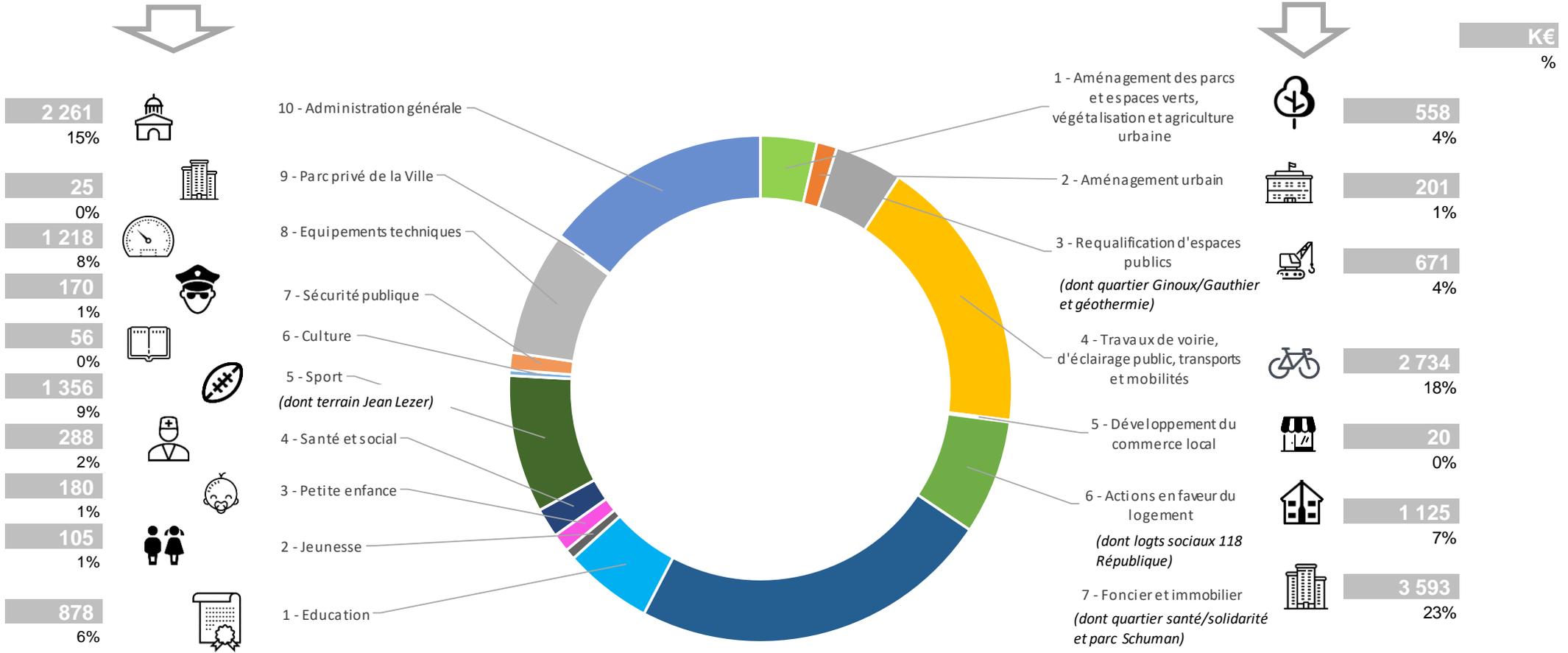
I - Aménagement des espaces publics et du cadre de vie	8 901 736,00 €
1 - Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine	558 300,00 €
Agriculture urbaine	280 000,00 €
Autres espaces verts	220 100,00 €
Cimetière	58 200,00 €
2 - Aménagement urbain	201 000,00 €
Aménagement quartier Marne/Brossolette (frais d'étude)	30 000,00 €
Quartier gare GPE Châtillon/Montrouge (frais d'étude)	40 000,00 €
Fac dentaire - Campus du sourire (frais d'étude)	40 000,00 €
Quartier Santé Solidarité (Péri / Duval) (frais d'étude)	50 000,00 €
Frais d'études divers	41 000,00 €
3 - Requalification d'espaces publics	671 000,00 €
Requalification quartier Ginoux/Gauthier	296 000,00 €
Requalification Camille Pelletan / Paul Bert	75 000,00 €
Développement de la géothermie	300 000,00 €
4 - Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités	2 733 868,00 €
Modernisation de l'Eclairage public	220 000,00 €
Travaux et équipements de voirie	2 413 868,00 €
Mobilités douces	100 000,00 €
5 - Développement du commerce local	20 000,00 €
Fonds d'embellissement au commerce	20 000,00 €
6 - Actions en faveur du logement	1 125 000,00 €
Acquisition 118 République pour création de logements sociaux	1 125 000,00 €
7 - Foncier et immobilier	3 592 568,00 €
Acquisitions foncières et immobilières (secteur diffus)	651 500,00 €
Acquisition du terrain 16 rue S. Carnot pour extension du Parc Schuman	1 791 068,00 €
Acquisition terrain angle Duval Rolland dans le cadre du projet PSSE	1 150 000,00 €

II - Création, rénovation, entretien et équipement des services au public	6 537 008,00 €
1 - Education	877 863,00 €
Entretien et rénovation des bâtiments scolaires	772 500,00 €
Mobilier et équipements des établissements scolaires	105 363,00 €
2 - Jeunesse	104 775,00 €
Entretien et rénovation des clubs et centres de loisirs	2 750,00 €
Mobilier et équipements pour les clubs et centres de loisirs	32 025,00 €
Réaménagement du centre de loisirs de Villelouvre	70 000,00 €
3 - Petite enfance	180 473,00 €
Aménagement Multi-accueil Gillon	45 000,00 €
Entretien et rénovation des crèches et jardins d'enfants	79 140,00 €
Mobilier et équipements de petite enfance	56 333,00 €
4 - Santé et social	288 240,00 €
Accessibilité handicapés	190 000,00 €
Mobilier et équipements pour le CMS et services rattachés	23 240,00 €
Aménagement du Pôle Santé Solidarité	75 000,00 €
5 - Sport	1 355 851,00 €
Entretien et rénovation des bâtiments et équipements sportifs	25 000,00 €
Mobilier et équipements sportifs	40 851,00 €
Réhabilitation du terrain synthétique du stade Jean Lezer	1 290 000,00 €
6 - Culture	55 683,00 €
Mobilier et équipements pour la culture	55 683,00 €
7 - Sécurité publique	169 934,00 €
Aménagement du nouvel Hôtel de Police (rue Victor Hugo)	25 000,00 €
Déploiement du dispositif de vidéoprotection	118 334,00 €
Équipement de la Police Municipale	26 600,00 €
8 - Equipements techniques	1 218 250,00 €
Entretien et rénovation des bâtiments et équipements techniques	700 000,00 €
Parc roulant de la ville	518 250,00 €
9 - Parc privé de la Ville	25 000,00 €
Entretien et rénovation du parc privé municipal	25 000,00 €
10 - Administration générale	2 260 939,00 €
Achats transversaux de mobilier et équipements pour les services municipaux	184 130,00 €
Entretien et rénovation des bâtiments administratifs	641 500,00 €
Prévention incendie	220 000,00 €
Schéma directeur numérique	612 509,00 €
Mobilier et équipements pour le secteur événementiel/communication	141 000,00 €
Vie associative	6 800,00 €
Service logistique	55 000,00 €
Management de l'énergie	20 000,00 €
Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	380 000,00 €
Total des investissements	15 438 744,00 €

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2020

I - Aménagement des espaces publics et du cadre de vie

II - Création, rénovation, entretien et équipement des services au public



SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

	BP 2018 (€)	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	BP 2020/ BP 2019
mouvements de fonctionnement				
charges à caractère général	16 530 268,00	15 934 330,00	15 142 274,00	-4,97%
charges de personnel	43 523 000,00	43 400 000,00	44 400 000,00	2,30%
charges de gestion courante (contingents et participations)	3 562 176,05	3 292 457,05	3 289 861,00	-0,08%
charges financières	553 199,66	455 714,63	398 354,61	-12,59%
charges exceptionnelles	264 015,00	193 032,00	492 978,00	155,39%
FPIC	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00	0,00%
FNGIR	8 808 714,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
prélèvement au profit du STIF et de la SGP (amendes)	0,00	0,00	460 000,00	-
prélèvement SRU	306 000,00	50 661,00	323 852,00	539,25%
autres atténuations (taxe séjour, dégrèvements...)	54 408,00	189 241,00	121 600,00	-35,74%
dépenses imprévues	1 365,96	379,96	1 726,04	354,27%
FCCT versé à l'EPT	1 946 808,00	2 450 000,00	2 450 000,00	0,00%
total dépenses	77 799 954,67	77 024 529,64	78 139 359,65	1,45%
Produits des services et du domaine	9 349 820,00	11 991 088,00	7 502 827,00	-37,43%
Régie parcmètres + FPS	2 625 000,00	1 841 953,00	2 041 853,00	10,85%
Taxes ménages	31 604 248,00	32 166 627,00	31 958 850,00	-0,65%
Taxe sur l'électricité	875 000,00	848 000,00	850 000,00	0,24%
Taxes de séjour	520 000,00	912 000,00	584 000,00	-35,96%
Droits de mutations	4 000 000,00	4 000 000,00	3 500 000,00	-12,50%
Emplacements publicitaires	44 789,00	39 947,00	40 000,00	0,13%
Attribution de compensation MGP	21 057 235,00	21 072 153,00	21 072 153,00	0,00%
DGF (hors compensation part salaire)	3 645 000,00	3 595 000,00	3 535 295,00	-1,66%
Compensations fiscales	599 846,00	646 518,00	705 305,00	9,09%
Autres dotations et participations	5 252 638,00	6 383 711,00	6 841 281,00	7,17%
Autres produits de gestion courante	1 136 987,00	1 157 782,00	1 102 697,00	-4,76%
Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	22 000,00	340,00%
autres (atténuations de charges)	388 000,00	328 000,00	330 000,00	0,61%
total recettes (hors reprise du résultat)	81 103 563,00	84 987 779,00	80 086 261,00	-5,77%
solde fonctionnement (hors reprise du résultat)	3 303 608,33	7 963 249,36	1 946 901,35	-75,55%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPRIS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	-
total recettes	87 103 563,00	84 987 779,00	86 086 261,00	1,29%
solde fonctionnement courant	9 303 608,33	7 963 249,36	7 946 901,35	-0,21%
mouvements immobiliers				
acquisitions (section d'investissement)	5 674 500,00	2 762 250,00	4 717 568,00	70,79%
total dépenses	5 674 500,00	2 762 250,00	4 717 568,00	70,79%
produits des cessions d'immos	365 000,00	4 250 375,00	3 917 037,00	-7,84%
total recettes	365 000,00	4 250 375,00	3 917 037,00	-7,84%
solde immobilier	-5 309 500,00	1 488 125,00	-800 531,00	-153,79%
mouvements d'investissement				
dette (amortissement normal)	2 939 100,00	2 915 600,00	2 819 700,00	-3,29%
dette (provision remboursements anticipés)	0,00	0,00	250 000,00	-
revolving	3 600 000,00	3 200 000,00	0,00	-100,00%
Autres inscriptions (dépôts et cautionnements)	17 311,00	21 000,00	43 200,00	-
autres investissements hors dette et immobilier	22 454 097,00	21 658 069,00	10 720 476,00	-50,50%
REPORTS N-1	16 894 236,16	12 675 440,69	8 132 565,78	-35,84%
total dépenses (hors immobilier)	45 904 744,16	40 470 109,69	21 965 941,78	-45,72%
total dépenses (tous mvts)	51 579 244,16	43 232 359,69	26 683 509,78	-38,28%
emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	-
revolving	3 600 000,00	3 200 000,00	0,00	-100,00%
FCTVA	2 100 000,00	3 400 000,00	3 600 000,00	5,88%
Taxe d'Aménagement	7 892,00	9 832,00	100 000,00	917,09%
Amendes de police	50 000,00	50 000,00	0,00	-100,00%
Subventions	6 260 000,00	849 563,00	66 619,00	-92,16%
Autres recettes d'équipement	143 650,00	15 000,00	14 000,00	-6,67%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1	20 639 010,82	2 856 711,62	2 234 732,86	-21,77%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE	7 861 926,78	15 648 839,79	6 091 743,65	-61,07%
REPORTS N-1	1 248 156,23	4 988 788,92	2 712 475,92	-45,63%
total recettes (hors immobilier)	41 910 635,83	31 018 735,33	14 819 571,43	-52,22%
total recettes (tous mvts)	42 275 635,83	35 269 110,33	18 736 608,43	-46,88%
solde investissement (hors immobilier)	-3 994 108,33	-9 451 374,36	-7 146 370,35	-24,39%
solde investissement (tous mvts)	-9 303 608,33	-7 963 249,36	-7 946 901,35	-0,21%
total général dépenses	129 379 198,83	120 256 889,33	104 822 869,43	-12,83%
total général recettes	129 379 198,83	120 256 889,33	104 822 869,43	-12,83%
Solde des prévisions	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE MONTROUGE
SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 s'élève à 104,8 M€ (mouvements réels en millions d'Euros).

L'épargne brute, hors reprise du résultat, s'élève à 1 947 K€.

Les charges de fonctionnement diminuent de 1 115 K€, tandis que les recettes de fonctionnement baissent de 4 901 K€ (hors reprise du résultat).

Les charges de personnel s'élèvent à 44 400 K€.

Les taux d'imposition sont reconduits à leur même niveau qu'en 2019.

Le produit des Taxes Ménages est en hausse de 100 K€ (effet base)

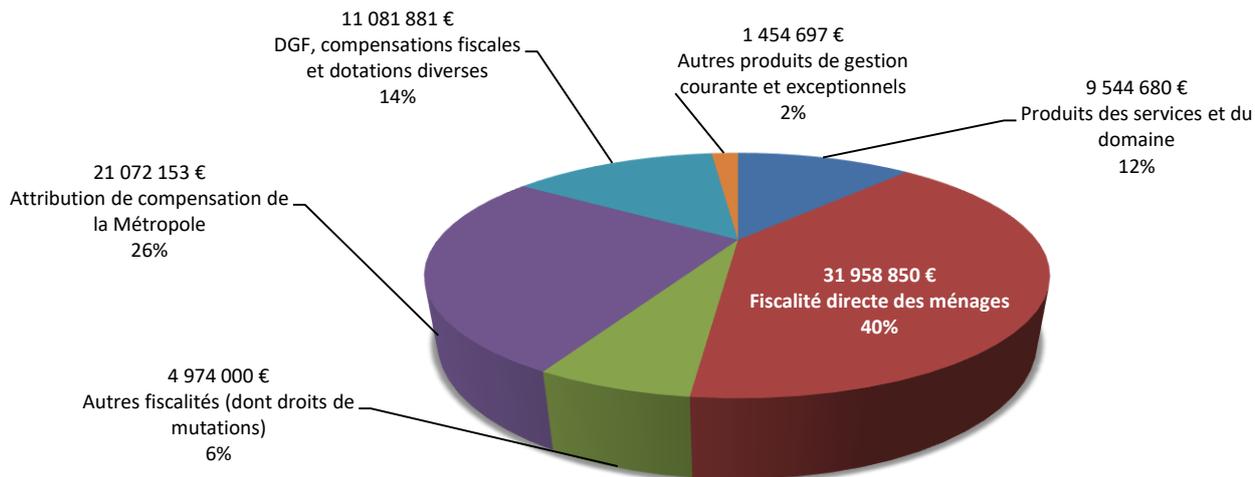
La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de l'Etat) est anticipée en baisse (-73 K€ par rapport à la réalisation 2019)

L'effort d'investissement s'élève à 15 438 K€.

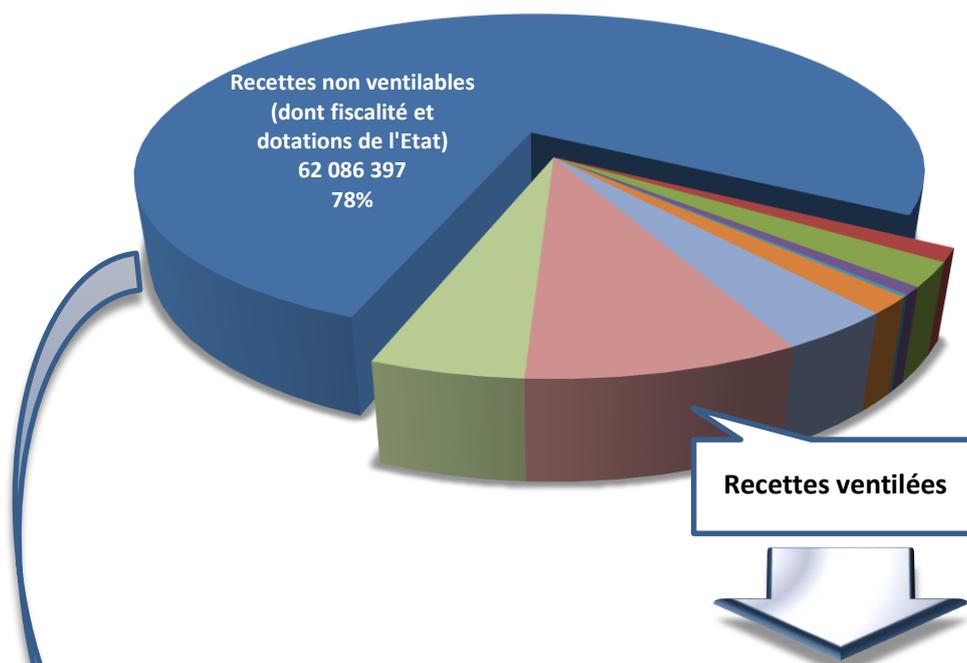
Aucun nouvel emprunt n'est inscrit pour le financement de l'investissement

L'encours de dette s'élève à 487 € par habitant au 01/01/2020, et diminuera de 2,8 M€ au cours de l'exercice.

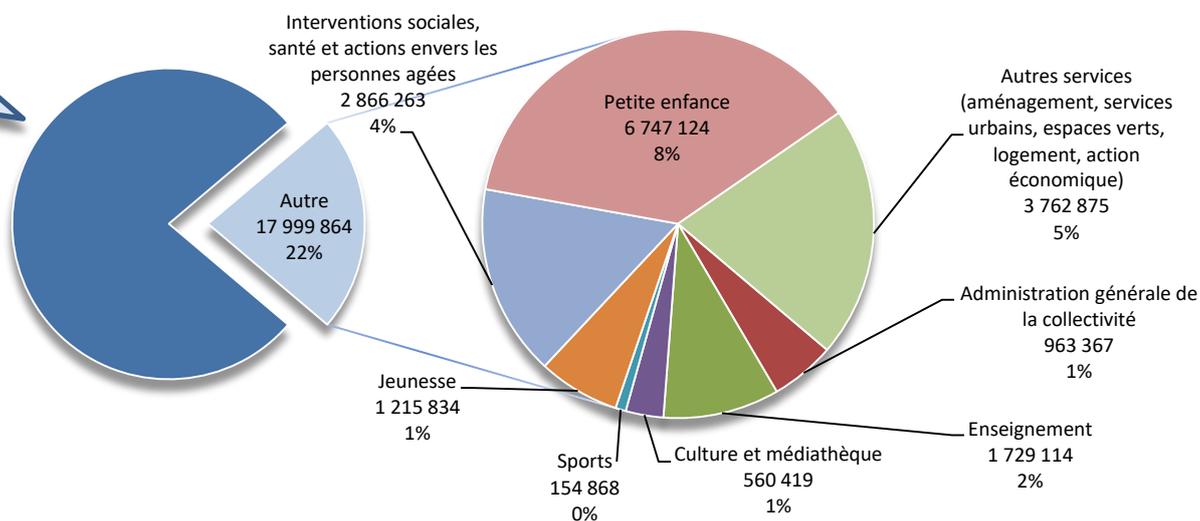
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR GRANDES MASSES



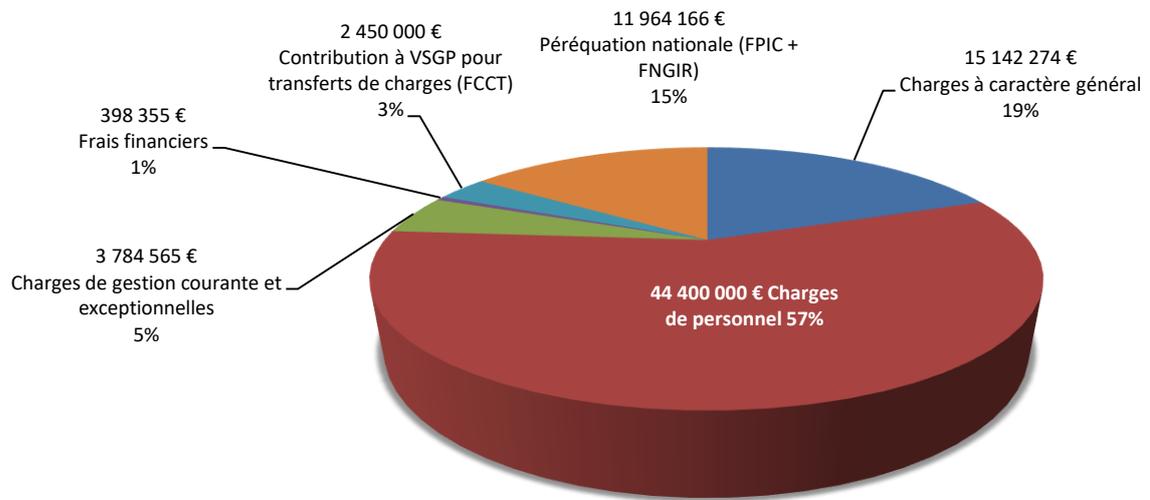
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR SECTEURS



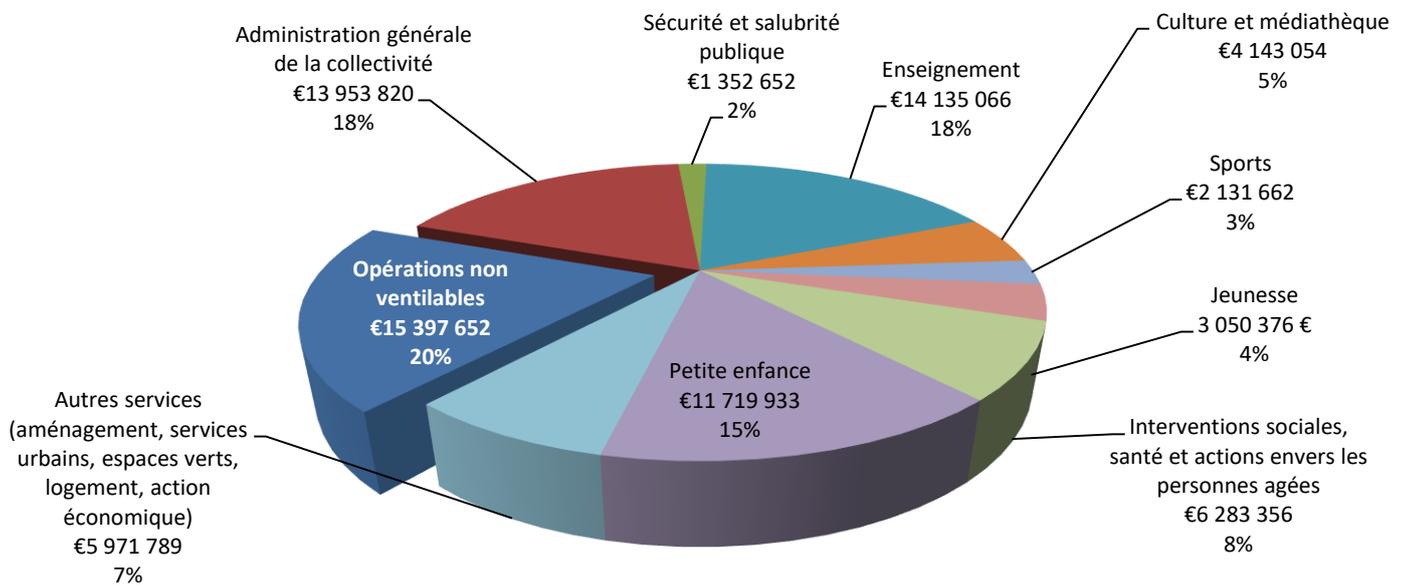
Focus sur les recettes ventilées



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR GRANDES MASSES



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020 PAR SECTEURS



VILLE DE MONTROUGE - BP 2020

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Personnel 44 400 K€	DGF, compensations fiscales et dotations diverses 11 082 K€	Recettes	
	Charges à caractère général 15 142 K€	Produits des services et du domaine (dont redevance de stationnement + FPS) 9 545 K€		
		Frais Financiers : 398 K€		Autres produits de gestion courante : 1 455 K€
		Autres charges de gestion : 3 785 K€		Contributions directes 31 959 K€
	FCCT versé à VS GP : 2 450 K€			
	Péréquation nationale (FPIC + FNGIR) 11 964 K€	Attribution de compensation de la MGP 21 072 K€		
	Financement de la section d'investissement par l'excédent antérieur : 6 000 K€	Autres impôts et taxes 5 974 K€		
	Épargne brute gestion 2019 : 1 947 K€	Excédent de fonctionnement N-1 6 000 K€		

INVESTISSEMENT

Dette en capital : 2 820 K€	Épargne brute gestion 2019 : 1 947 K€
Depôts de garanties et remboursements de dette anticipés : 293 K€	Financement de la section d'investissement par l'excédent antérieur : 6 000 K€
Reports N-1 : 8 132 K€	Cessions immobilières : 3 917 K€
Programme d'investissement 2020 15 438 K€	FCTVA, subventions et divers : 3 781 K€
	Reports N-1 et excédents antérieurs affectés 11 039 K€